



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

**Nombres de Membres :**

Afférents au Conseil Communautaire : 52  
Présents : 40  
Qui ont pris part aux délibérations : 49

**Date de convocation :** 03/03/2022  
**Date d'affichage :** 03/03/2022

**PROCES VERBAL**  
**de la réunion du Conseil Communautaire du jeudi 10 MARS 2022**

L'an deux-mil-vingt-deux, le jeudi dix mars à vingt-heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel GUIARD, Président,

**Etaient présents (39 titulaires + 01 suppléants) :** Michel GUIARD (Boissy l'Aillerie), **Titulaires :** Mesdames et Messieurs Marcel ALLEGRE (Frémainville), Florent AMBROSINO (Santeuil), Michel BAJARD (Cormeilles-en-Vexin), Stéphane BALAN (Frémécourt), Christine BEIS (Cormeilles-en-Vexin), Nicolas BELANGE (Chars), Evelyne BOSSU (Chars), Aline BOUDIN (Sagy), Catherine CARPENTIER (Grisy-les-Plâtres), Pierre CHIARADIA (Gouzangrez), Robert DE KERVEGUEN (Vigny), Michel DEJARDIN (Marines), Daisy DESLANDES (Neuilly-en-Vexin), Frédéric FERREIRA (Seraincourt), Philippe HOUDAILLE (Moussy), Isabelle JONCOUR-DANEL (Berville), Norbert LALLOYER (Longuesse), Grégory LEOST Le-Perchay, Angélique LEROYER (Marines), Jean LORINE (Marines), Stéphanie LOURTEL (Vigny), Cathy LUCAS (Marines), Ariane MARTIN (Chars), Alain MATEOS (Montgeroult), Philippe MERCIER (Brignancourt), Gilles MOLLAND (Bréançon), Nadine NINOT (Marines), Chrystelle NOBLIA (Avernes), René PANNIER (Cléry-en-Vexin), Guy PARIS (Sagy), Patrick PELLETIER (Ableiges), Jérémy PENTHER (Theuville), Delphine QUILLET (Us), Damien RADET (Commeny), Michel RAZAFIMBELO (Haravilliers), Christophe ROCHE (Courcelles-sur-Viosne), Céline TRANCOSO (Ableiges), Emilie VALLET (Nucourt), Claude VAUTIER (Boissy l'Aillerie). **Suppléant :** Monsieur François DEGORGE (Condécourt)

**Absents avec pouvoirs, représentés (09) :** Mesdames et Messieurs : Ludovic BAZOT (Le Bellay-en-Vexin), pouvoir à Emilie VALLET (Nucourt) ; Jhony BOURGIN (Us), pouvoir à Nadine NINOT (Marines) ; Michel CATHALA (Guiry-en-Vexin), pouvoir à René PANNIER (Cléry-en-Vexin) ; Philippe CHAUVET (Chars), pouvoir à Nicolas BELANGE (Chars) ; Christine DELTRUC (Boissy l'Aillerie), pouvoir à Claude VAUTIER (Boissy l'Aillerie) ; Catherine GENET (Marines), pouvoir à Delphine QUILLET (Us) ; Marc LABROUSSE (Marines), pouvoir à Cathy LUCAS (Marines) ; Anne-Marie MAURICE (Seraincourt), pouvoir à Frédéric FERREIRA (Seraincourt) et Denis SARGERET (Théméricourt), pouvoir à Damien RADET (Commeny).

**Absents excusés (..) :** Madame et Messieurs : Maurice DELAHAYE (Le-Heaulme), Michel FINET (Condécourt), Anne KEBE-SAURET (Cormeilles-en-Vexin),

**Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement.**

**Secrétaire de séance :** Michel DEJARDIN (Marines), en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

## **Les délibérations du conseil communautaire :** **2022\_03\_002 Rapport d'Orientation Budgétaire**

Au vu du Code Général des Collectivités Territoriales ; de la loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour les intercommunalités disposant d'une commune de plus de 3 500 habitants ; plus récemment, l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au ROB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier mais également un volet ressources humaines pour les communes de plus de 10 000 habitants ; du Rapport d'Orientation Budgétaire 2022 de la Communauté de Communes Vexin Centre joint en annexe ; du débat qui s'en est suivi lors de la réunion du dix mars deux-mille-vingt-deux,

Le conseil prend acte du Rapport d'Orientation Budgétaire 2022.

## 2022\_03\_002 Retrait de communes et communautés de communes du SIAA (Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome) Siret 20009193200018

Au vu du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président donne connaissance à l'assemblée de la demande d'approbation du retrait du syndicat intercommunal d'assainissement autonome des collectivités suivantes : Des communes de Bethemont la forêt et Chauvry ; des communes d'Épinay Champlâtreux et Mareil en France ; des communes de la Communauté de communes Roissy Pays de France : Bouqueval, Fontenay en Parisis, Villiers le Bel et Ecoeu et de l'acceptation desdits retraits par le comité syndical réuni le 18 octobre 2021.

Le conseil communautaire, au vu de l'arrêté préfectoral N° 389 du 13 novembre 1998 créant le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome et après en avoir délibéré, à l'unanimité de présents, décide d'accepter l'approbation du retrait du Syndicat Intercommunal d'assainissement autonome des collectivités suivantes : Des communes de Bethemont la forêt et Chauvry ; des communes d'Épinay Champlâtreux et Mareil en France ; des communes de la Communauté de communes Roissy Pays de France : Bouqueval, Fontenay en Parisis, Villiers le Bel et Ecoeu  
**VOTE à l'unanimité**

## 2022\_03\_003 Approbation des statuts du SIAA (Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome) Siret 20009193200018

Au vu du Code Général des Collectivités Territoriales ; de l'arrêté préfectoral N O 389 du 13 novembre 1998 créant le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome (SIAA) ; de la loi M 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ; de la loi n 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ; de l'article L5211-20 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et des statuts modifiés le 14 décembre 2021,

Il est demandé aux membres du conseil d'approuver les nouveaux statuts proposés le 14 décembre 2021. La modification porte sur le nombre de titulaire qui passe de 2 à 1 et le nombre de suppléants qui passe de 2 à 1.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome.  
**VOTE à l'unanimité**

## 2022\_03\_004 Don à la Protection Civile pour l'Ukraine

Le Président Michel Guiard propose que la collectivité fasse un don pour la Protection Civile dans le cadre de l'aide à l'Ukraine. Après en avoir délibéré, le Président arrête la somme de 1 500 € (mille-cinq-cents euros). Le conseil, après en avoir délibéré, accepte de verser la somme de 1500 € à la Protection Civile dans le cadre de l'aide à l'Ukraine.  
**VOTE à l'unanimité**

### Informations :

Le président informe l'assemblée de la démission de Robert de Kerveguen de sa délégation de Vice-Présidence du Pôle Territoire. S'ensuit un débat et le Président propose que les élections du futur vice-président du Pôle territoire se déroule lors de la prochaine réunion du conseil communautaire du jeudi 7 avril 2022. Le candidat proposé par le Président est Alain Mateos, les candidatures restent ouvertes pour la prochaine séance.

Fin de séance : 22h00.

**Michel GUIARD,**  
Président  
Maire de Boissy l'Aillerie



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.